

Actualité

Date de publication : 18/02/2019

## **IR - Indexation du barème de l'impôt sur le revenu et des seuils et limites associés (loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, art.2)**

---

### **Série / Divisions :**

IR - BASE, IR - LIQ

### **Texte :**

L'[article 2 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#) prévoit l'indexation, au taux de 1,6 %, des limites des tranches du barème de l'impôt sur le revenu et des seuils et limites qui lui sont associés. Cette revalorisation, qui s'applique à compter de l'impôt dû en 2019 sur le revenu de 2018, concerne notamment le plafonnement de l'avantage maximal en impôt procuré par les demi-parts supplémentaires de quotient familial.

### **Actualité liée :**

[31/12/2018 : IR - Actualisation pour 2019 du barème de la retenue à la source sur les salaires et pensions des non-résidents \(CGI, art. 182 A\) et des grilles de taux par défaut du prélèvement à la source \(CGI, art. 204 H ; loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, art. 2 et 16\)](#)

### **Documents liés :**

[BOI-IR-BASE-40](#) : IR - Base d'imposition - Abattements spéciaux pour personnes âgées, invalides ou enfants à charge ayant fondé un foyer distinct

[BOI-IR-LIQ-20-10](#) : IR - Liquidation - Calcul de l'impôt - Détermination de l'impôt brut

[BOI-IR-LIQ-20-20-20](#) : IR - Liquidation - Calcul de l'impôt - Corrections affectant le montant de l'impôt brut - Plafonnement des effets du quotient familial

[BOI-IR-LIQ-20-20-30](#) : IR - Liquidation - Calcul de l'impôt - Corrections affectant le montant de l'impôt brut - Décote et réduction d'impôt prévues au 4 du I de l'article 197 du code général des impôts

### **Signataire des documents liés :**

Bruno Mauchauffée, Directeur adjoint de la législation fiscale